

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**EVALUATION DES DIX ANS (1992-2002) DE MISE EN ŒUVRE DE  
L'AGENDA 21**

**SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS**

**Septembre 2001**

## PREAMBULE

La synthèse et les recommandations contenues dans le présent document sont une résultante du travail de trois équipes :

- Des Consultants/Rédacteurs qui ont étudié les sept thèmes retenus pour le Rapport National d'évaluation de l'Agenda 21.  
Ces thèmes sont :
  - Synergie entre cadres de planification stratégique
  - Conflits (guerres civiles et régionales)
  - Bonne gouvernance et décentralisation
  - Commerce, intégration régionale et mondialisation
  - Lutte contre la pauvreté dans une perspective de développement durable
  - Santé/VIH/Paludisme
  - Politiques de coopération
- Le Comité Technique et les Points Focaux chargés de suivre le processus d'élaboration du Rapport National d'évaluation de l'Agenda 21 qui se réunissent régulièrement pour suivi et évaluation de ce "Processus".

En date du 12 et 13 septembre 2001, les Consultants/Rédacteurs ont présenté les rapports thématiques au comité technique et aux points focaux réunis pour deux jours de travaux de prévalidation des rapports thématiques composantes du Rapport National d'évaluation de l'Agenda 21. Pour chacun des sept rapports thématiques, le Comité Technique et les Points Focaux ont émis des critiques, avis et considérations qui permettront aux Consultants/Rédacteurs d'enrichir les rapports qu'ils présenteront à l'Atelier national de validation prévu au début du mois d'Octobre 2001. En plus des critiques, avis et considérations, les Points Focaux et le Comité Technique ont formulé des recommandations complétant celles proposées par les Consultants/Rédacteurs.

La synthèse présentée dans les pages suivantes ne contient pas de données chiffrées, lesquelles données sont dans les rapports thématiques. Cette synthèse et les recommandations ainsi que les rapports thématiques constituent la contribution du Burundi à la réussite de la "réunion sous-régionale pour l'Afrique Centrale sur le développement durable" qui aura lieu à Libreville au Gabon du 17 au 19 septembre 2001.

Cette contribution du Burundi va se poursuivre afin que le "Sommet mondial sur le développement durable" prévu à Johannesburg en Septembre 2002 soit un succès.

## **THEME 1 : SYNERGIE ENTRE LES CADRES DE PLANIFICATION STRATEGIQUE**

Le thème "Synergie entre les cadres de planification stratégique" fait une analyse du système de planification durable qui a été adopté par le Burundi du point de vue de son évolution au cours de la période 1992-2002, sa mise en œuvre et son suivi et évaluation. Il fait un bilan des impacts des politiques et plans d'actions de développement initiés au cours de la période 1992-2002. Il fait également une analyse des mesures prises par le Burundi en matière d'environnement en vue d'une croissance économique durable ainsi qu'une évaluation de l'impact des politiques de développement sur l'environnement. Enfin, il donne une série de perspectives d'avenir et recommandations.

### **I. Planification stratégique du développement durable au Burundi, de 1992-2002**

L'examen quinquennal de l'Action 21 qui a eu lieu en 1997 a confirmé la nécessité pour tous les pays de se fixer pour cible l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable. Malheureusement, le Burundi n'a pas pu se départir de l'approche sectorielle de planification du développement suite à la crise socio-politique dans laquelle il est plongé depuis 1993, à peine une année après le Sommet de Rio.

Ainsi, la planification du développement économique et social s'est fondée sur quelques instruments techniques comprenant les politiques sectorielles des ministères techniques, le plan quinquennal de développement économique et social, le cadrage macro-économique, les instruments de programmation économique et financière [ PIP (Programmes d'Investissement Publics), PDP (Programmes des Dépenses Publiques), PCT (Programmes de Coopération Technique), BU (Budget Unifié) ], le document de stratégie économique et sociale 1998-2000, le programme général du Gouvernement de Transition (1999-2001). Tous ces instruments concourent à l'intégration des interventions de tous les secteurs.

Cependant, l'efficacité de ces mécanismes d'intégration intersectorielle s'est heurtée à de nombreuses contraintes liées notamment à la méthodologie de mise en œuvre de ces instruments qui n'a pas été maîtrisée par les utilisateurs, la difficulté de conciliation entre la programmation triennale et celle des divers bailleurs de fonds, la préparation des PIP/PDP/BU qui est tributaire d'une approche fragmentaire et peu synchronisée dans l'espace et dans le temps, les liens logiques entre les PIP/PCT/PDP et les stratégies sectorielles qui ne sont pas bien établis, la faiblesse des dispositifs sectoriels

de planification et la faible implication des secteurs (communautés locales, ONG et partenaires de coopération).

S'agissant de la cohérence horizontale des stratégies de développement, elle est difficile dans la mesure où les stratégies et actions de développement sont définies au niveau sectoriel. Ainsi, l'harmonisation des interventions reste difficile tant qu'elles ne s'intègrent pas dans un cadre de planification concertée pendant que les mécanismes de coordination qui ont été mis en place sont restés peu fonctionnels. Au niveau du suivi et évaluation de la mise en œuvre des politiques de développement durable, des mécanismes de suivi ont été mis en place (comité ministériel avec un secrétariat permanent, comité technique de suivi, service chargé des entreprises publiques, comités ad hoc chargés du suivi des réformes spécifiques) mais ces mécanismes n'impliquent pas tous les acteurs et restent peu fonctionnels.

Quant au financement du développement au Burundi, il a été toujours fort dépendant des ressources extérieures et se heurte pour le moment à l'arrêt de la coopération et au problème de la dette publique extérieure.

## **II. Impact des politiques et programmes sur le développement durable**

La période sous examen (1992-2002) est caractérisée par la chute de la production dans tous les secteurs, la destruction massive des infrastructures économiques et sociales, et un recul des performances dans tous les domaines de la vie nationale. La plupart des programmes et projets de développement socio-économique qui était en cours en 1992 n'ont pas pu continuer suite à l'insécurité persistante sur la zone d'exécution, à la suspension de l'aide extérieure au développement ainsi que l'amenuisement des recettes de l'Etat.

Les préoccupations de développement ont fait place à l'assistance humanitaire d'urgence en faveur des populations sinistrées par la guerre. La plupart de nos anciens partenaires ont conditionné la reprise de la coopération à la mise en œuvre des Accords d'Arusha et surtout à l'arrêt des hostilités. La crise que nous vivons a compromis la situation encourageante dans divers secteurs de la vie nationale. Ainsi, dans le domaine économique et social, il y a baisse de la production agricole vivrière, baisse de la production des cultures d'exportation, destruction des infrastructures socio-économiques et de l'habitat, destruction des boisements (environ 30.000 ha).

L'évolution de quelques indicateurs économiques illustre les conséquences de cette situation. En effet, le PIB a baissé de 208,3 M FBU en 1992 à 168,8 M FBU en 1998 ; le taux de croissance du PIB a été négatif de

1993 à 1996 et est de 0,4% en 1997. De même, il y a eu baisse continue du PIB par habitant passant de 37.133 FBU en 1992 à 26.763 FBU en 1998. D'autre part, le taux d'investissement intérieur brut a baissé de 15,17% en

1992 à 6,54% en 1998 et il y a eu forte dépréciation de la monnaie : le taux de change est passé de 233,7 FBU à plus de 800 FBU en 2001 pour 1\$US.

### **III. Environnement et croissance économique**

Dans ce domaine, des mesures ont été prises en matière d'environnement en vue d'une croissance économique et ces mesures visent à la fois la relance de la production et le renversement des tendances dues à la crise. Ces mesures concernent la gestion globale de l'environnement où des actions multiples ont été faites (SNEB, Code de l'Environnement, Centre d'information environnemental, ratification de conventions, etc.), la gestion durable des sols, la préservation de la diversité biologique, la lutte contre la désertification, la gestion et le développement durable des régions de montagne et la lutte contre le déboisement.

Par contre, les politiques de développement qui ont été initiées dans divers secteurs ont eu des impacts négatifs sur l'environnement. En effet, les politiques qui ont été mises en œuvre dans des secteurs autres que l'environnement, étaient fondées sur des décisions accordant une importance insuffisante aux considérations d'écologie et d'environnement. De même, l'insuffisance générale des connaissances sur les liens entre la politique économique et l'environnement constitue un handicap réel qui empêche d'étendre progressivement l'évaluation des effets sur l'environnement à l'ensemble des projets sectoriels et d'évaluer l'impact des mesures macro-économiques sur l'environnement. Les secteurs qui ont le plus d'impacts sur l'environnement sont : le secteur agro-sylvo-zootechnique, le secteur de l'artisanat et de l'industrie, le secteur de l'énergie et des mines et le secteur des infrastructures routières et de l'habitat.

### **IV. Recommandations**

En matière de synergie entre cadres de planification stratégique, les recommandations suivantes ont été relevées :

- Elaboration d'une stratégie nationale de développement durable ;
- Adoption d'une approche participative de planification, exécution, suivi et évaluation des programmes de développement ;
- Décentralisation de la planification du développement ;
- Renforcement des structures chargées de la collecte des données ;
- Renforcement des capacités de planification des services publics et des ONGs ;

- Intégration de la politique de l'environnement dans les politiques et programmes de développement ;
- Promotion de l'auto suffisance alimentaire ;
  
- Augmentation et diversification des filières d'exportation ;
- Valorisation du potentiel énergétique du pays ;
- Renforcement de la planification des investissements dans le secteur des routes ;
- Accroissement des taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire et technique ;
- Amélioration de la couverture des services de base des hôpitaux ;
- Formation et information du public sur les liens entre le développement économique et l'environnement ;
- Renforcement du programme national de lutte anti-érosive en vue d'augmenter la production ;
- Renforcement des institutions de recherche (IRAZ, ISABU, Université) ;
- Restauration du couvert végétal détruit ;
- Valorisation des ressources naturelles à des fins économiques ;
- Mobilisation des financements pour la mise en œuvre des plans d'actions élaborés dans le cadre des conventions internationales (CCNUCC, Désertification, Diversité Biologique) ;
- Allègement de la dette extérieure du Burundi ;
- Renforcement de la base légale sur l'utilisation des sols et de la ressource bois (révision du Code Foncier, du Code Forestier) ;
- Echange d'informations entre les institutions.

## **THEME 2 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. Pour y faire face, il faut bien comprendre ses caractéristiques et distinguer ses manifestations de ses causes profondes. Au Burundi la pauvreté a été aggravée par la crise socio-politique que le pays traverse depuis 1993.

En effet, l'insécurité a bloqué la production intérieure ; la coopération internationale a été presque suspendue et l'apparition du phénomène des populations regroupées ou déplacées n'a fait qu'enfoncer ces dernières dans un dénuement total.

L'embargo imposé au Burundi a beaucoup affecté tous les secteurs. De même, la dépréciation de la monnaie burundaise a rendu les produits importés inaccessibles à la bourse d'une grande partie de la population, y compris les salariés.

Dans un contexte pareil, il est difficile de parler d'un développement humain durable même si des efforts et des initiatives ont été engagés pour lutter contre la pauvreté au Burundi.

La présente réflexion sur la lutte contre la pauvreté dans une perspective de développement durable se propose d'aborder la question en six points:

- Etat des lieux et évolution de la pauvreté
- Pertinence et efficacité des initiatives de lutte contre la pauvreté;
- Contraintes rencontrées;

- Perspectives et mesures adoptées;
- Mécanismes susceptibles de garantir une prise en compte des objectifs de lutte contre la pauvreté dans les orientations des politiques sectorielles;
- Conditions susceptibles d'accroître l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté.

## **1. Etat des lieux et évolution de la pauvreté.**

Selon le rapport mondial sur le développement de 1997, il existe 3 principaux points de vue sur la pauvreté à savoir:

- un point de vue par rapport au revenu;
- un point de vue par rapport aux besoins essentiels;
- un point de vue par rapport aux capacités fonctionnelles.

D'une manière générale, on définit les pauvres comme ceux dont le niveau de vie se situe en dessous du seuil de pauvreté. Sera pauvre toute personne dont le niveau ne lui permet pas de satisfaire ses besoins essentiels: une nourriture suffisante, les soins de santé et de prévention des maladies, les frais de scolarité des enfants, le minimum de ressources monétaires, la possibilité de se loger décentement et de boire de l'eau potable, etc...

Il est décourageant de constater que le Burundi est classé parmi les 8 pays les plus pauvres de la planète et parmi les 7 derniers pays de l'Afrique subsaharienne.

En outre le Burundi est classé 170<sup>ème</sup> au niveau mondial sur 174 pays selon l'ordre décroissant de l'indicateur de développement humain.

Il faut noter que la crise a beaucoup influencé l'augmentation des pauvres aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par ailleurs, au Burundi, la pauvreté semble aussi se manifester à travers le phénomène d'exclusion (non délibérée ou volontaire) de certains groupes

(femmes sinistrées, BATWA, enfants non accompagnés, enfants de la rue, personnes handicapées, etc...).

Il faut tout de même noter qu'il existe plusieurs manifestations de la pauvreté et une perception diversifiée de la pauvreté par la population burundaise.

Il existe en effet plusieurs manières d'aborder les concepts de bien-être et de pauvreté. La perception de la pauvreté varie d'un individu à l'autre, d'une région à une autre, d'une catégorie socio-professionnelle à une autre (salarié, paysan agriculteur ou éleveur, artisan, etc...).

La législation burundaise garde la qualité de garantir l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale sans distinction aucune. Les salaires minima restent cependant insuffisants eu égard à l'effritement du pouvoir d'achat des fonctionnaires et à la flambée du coût de la vie. Ce qui est à l'origine de la fuite des cerveaux vers des pays et des ONGs qui offrent de meilleurs salaires.

Par ailleurs, la femme burundaise demeure "minoritaire" aussi bien dans le secteur public que privé. Pourtant, elle est le pilier de la famille puisqu'elle contribue de façon significative à l'amélioration du bien-être familial et à l'éducation des enfants.

## **2. Pertinence et efficacité des initiatives de lutte contre la pauvreté.**

Beaucoup d'initiatives ont été engagées même si les résultats demeurent mitigés. Il s'agit d'initiatives d'ordre institutionnel et législatif, des réformes du Programme d'Ajustement Structurel et des actions spécifiques tels le Projet TWITEZIMBERE, le Programme de Développement Communautaire, le Programme de relance et de développement du monde rural, projets sectoriels, etc...

Il faut cependant noter l'incidence négative de la dette qui ne fait qu'empirer la pauvreté.

Dans le contexte actuel de crise et de tarissement des ressources, le fardeau de la dette contraint le pays à se désengager des activités d'investissements et à fournir de moins en moins de services sociaux.

Par ailleurs l'inflation a réduit la capacité des populations à accéder aux services de base et à l'alimentation. Elle a réduit le pouvoir d'achat en entraînant la flambée des prix alors que les revenus des ménages ne suivent pas la même

tendance. La flambée des prix des denrées alimentaires et des boissons fabriquées par la brasserie a encore envenimé la situation surtout pour les salariés et les personnes à revenus fixes.

La montée du prix du carburant a entraîné la hausse des frais de transport avec une incidence sur les prix en général.

### **3. Contraintes et problèmes à résoudre.**

Ils sont d'ordre socio-politique, économique, éducatif, démographique et techniques, sans oublier ceux liés au VIH/SIDA.

Au point de vue politique il faut rétablir la paix, la sécurité et la stabilité pour permettre la reprise de la machine de la production.

Du point de vue économique, la structure de notre économie n'est pas propice à la création des emplois et à la générations des revenus du fait de sa désarticulation, de sa forte dépendance de l'extérieur au niveau de son financement et surtout du déficit budgétaire et de la prédominance du secteur agricole caractérisé par une faible productivité.

Du point de vue éducatif la problème qui reste à résoudre est celui de l'adéquation de la formation au marché de l'emploi.

Du point de vue démographique, l'accroissement de la population à un rythme de 3% n'est pas en phase avec la croissance économique. La forte pression sur les terres constitue une contrainte très sérieuse.

Les contraintes liées au VIH/SIDA méritent aussi une attention particulière. En effet, la pandémie du VIH/SIDA est devenue la principale cause de mortalité et une menace réelle pour le pays en ce sens qu'elle s'attaque à la tranche d'âge la plus active et la plus productive (15-49 ans). Elle appauvrit les ménages et le pays tout entier.

Enfin les contraintes techniques minent la lutte contre la pauvreté. Elles sont liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels avec une incidence négative sur la disponibilité des statistiques qui pourraient éclairer les décideurs.

#### 4. Recommandations

Pour une meilleure lutte contre la pauvreté au Burundi, il faudra redynamiser le secteur privé et appuyer la promotion de la micro et petite entreprise.

Dans ce contexte, il faut:

- ramener la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays;
- poursuivre les réformes économiques pour améliorer l'environnement des affaires;
- améliorer les performances du secteur rural (agriculture et artisanat);
- rendre disponibles et améliorer la qualité des services sociaux;
- octroyer des crédits à des conditions souples;
- initier une approche intégrée de création d'emplois à travers les budgets d'investissements;
- former et perfectionner les ressources humaines;
- mener une synergie entre l'humanitaire, l'aide au développement et l'insertion socio-économique.

#### 5. Mécanismes susceptibles de garantir une prise en compte effective des objectifs de lutte contre la pauvreté dans les orientations sectorielles.

Trois mécanismes méritent d'être exploités efficacement à savoir:

- la concertation (elle évite la dispersion d'efforts et de moyens);
- les consultations participatives auprès des groupes cibles et enfin
- l'évaluation et la réorientation des politiques.

#### 6. Conditions susceptibles d'accroître l'efficacité des Programmes de lutte contre la pauvreté.

Les conditions les plus saillantes sont notamment:

- le retour de la paix et de la sécurité;
- la disponibilité des financements;
- la décentralisation et la bonne gestion des ressources;
- la bonne gouvernance à tous les niveaux;
- la promotion du dialogue de la concertation et de la consultation participative;
- le développement et la valorisation des ressources humaines;

- la remise de la dette et son affectation vers des actions de lutte contre la pauvreté;
- la mise en place d'un système de sécurité sociale couvrant tous les secteurs d'activité.

### **THEME 3 : DECENTRALISATION ET BONNE GOUVERNANCE**

La décentralisation et la bonne gouvernance sont indissociables dans le cadre du développement durable.

En effet, la décentralisation est un mode de gestion des services publics qui consiste à confier la gestion de ceux-ci à un organe quelque peu indépendant du pouvoir central.

Quand à la bonne gouvernance, elle peut être comprise comme un système qui consiste à instaurer et à maintenir un environnement vital de liberté, de sécurité qui incite et favorise le développement à travers une distribution convenable des ressources et l'aménagement des relations entre dirigeants et dirigés de manière à promouvoir les intérêts nationaux et des populations.

De son côté, le concept de développement durable tel que défini par le PNUD, est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités d'épanouissement qui s'offre à chacun dans la société. Parmi ces possibilités figurent trois qui revêtent une importance capitale pour la réalisation de nombreuses autres comme : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable.

Durant ces 10 dernières années les concepts de décentralisation, de bonne gouvernance et de développement durable n'ont pas connu de succès à cause d'une conjoncture de crise socio-politiquement peu favorable au Burundi ; d'où l'épanouissement de la population en a ressenti de durs contre-coup matérialisés par l'apparition de plusieurs catégories de sinistrés (déplacés - dispersés - regroupés - réfugiés - rapatriés - enfants en situation particulièrement difficile etc...).

### **Recommandations**

Au niveau de la décentralisation, beaucoup de textes juridiques ont été édictés malgré l'instabilité des structures politico-administratives. D'où faudra-t-il à l'avenir :

- Pérenniser la continuité des structures étatiques ;

- Déterminer les modalités d'affectation et de redistribution des ressources financières entre le centre et la périphérie ;
- Organiser l'administration territoriale en tenant compte des spécificités des différentes communes sur les plans socio-culturel, économique et financier et ainsi permettre la solidarité intercommunale ;
- Mettre en pratique l'approche participative.
- Organiser l'administration par le système de décentralisation et de déconcentration ;
- Faire des communes des pôles de développement du pays ;
- Mettre à jour le cadre organique, les outils réglementaires de travail, la gestion financière et comptable des collectivités locales etc...

Quant à la bonne gouvernance, le système des Nations -Unies en tête des ONGs, s'est mobilisé pour apporter aide et assistance aux populations en détresse, afin d'appuyer les efforts du gouvernement dans de nombreux domaines comme les aides multiformes, l'eau et l'assainissement, la santé et la nutrition, l'éducation à la paix et aux droits de l'homme, la scolarisation etc...

Le Gouvernement quant à lui aura initié des actions censées salutaires et porteuses d'espoir comme la démocratisation des institutions et de la vie politique, le processus de paix et le partenariat politique ; mais le contexte de guerre n'a pas pu nous éviter un dialogue de sourds sur fond de suspicions. Il y a donc une nécessité de chercher des voies et moyens pour sortir de la crise. En effet, l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation prévoit des élections à 3 niveaux : national, communal et local. Nous pensons donc que la décentralisation et bonne gouvernance seront réalité un jour à travers les structures y relatives. Celles-ci doivent disposer de cadre juridique et technique précis de collaboration qui harmonise les actions du gouvernement en 3 principales étapes de : **CONCEPTION-PROGRAMMATION, REALISATION, GESTION – SUIVI, EVALUATION.**

Ceci permettra une répartition et une redistribution équitable des ressources nationales dans tout le pays.

Dans ce contexte, plusieurs actions sont à mener dans le cadre de la décentralisation et de la bonne gouvernance. La contribution des programmes ou projets du système des Nations-Unies et d'autres organismes de coopération bilatérale et multilatérale devra à cet effet être plus manifeste dans l'appui aux collectivités locales qui disposent d'énormes potentialités.

Il appartient donc aux autorités locales d'exploiter rationnellement ces potentialités en faveur du développement local, car il va sans dire que sans

développement il ne peut y avoir de paix durable. Et inversement, sans paix durable il ne peut y avoir de développement durable.

#### **THEME 4 : COMMERCE, INTEGRATION REGIONALE ET MONDIALISATION**

Le thème a été traité en 3 parties à savoir le commerce national, l'intégration régionale et la mondialisation

Concernant le commerce national, l'analyse sur ce secteur montre qu'il est à développer sérieusement. A l'intérieur du pays, les échanges sont très modestes étant donné que le milieu rural produit pour essentiellement pour l'auto consommation. Très peu de surplus sont mis sur le marché.

En matière de réglementation, il y a à reconnaître que les politiques mises en place sont progressistes. Elles prônent le développement du secteur privé et la libéralisation du commerce, liberté des prix, etc.) Le code de commerce bien révisé date de 1993.

Concernant l'intégration régionale, le Burundi s'y intéresse beaucoup car il est membre de plusieurs organisations régionales dont la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), le Marché Commun des Pays de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA, 20 pays), l'Organisation du Bassin de la Kagera (OBK, 4 pays), la Communauté Economiques des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC, 10 pays), l'Autorité de Coordination du Transport du Corridor Nord (ACTT, 4 pays), l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA, 7 pays).

Aujourd'hui, il s'attache davantage au COMESA qui semble prendre les devants sur les autres mais il est fortement handicapé par la crise qu'il endure depuis 1993 et qui l'empêche d'avancer comme les autres dans la régionalisation de son économie.

Pour ce qui est de la mondialisation, le Burundi a adhéré à l'Organisation Mondiale du Commerce "OMC" avec l'Accord de Marrakech en 1994. En tant que pays du groupe des pays les moins avancés "PMA", un plan d'action en faveur de ce groupe a été mis en place lors de la Conférence Ministérielle de l'OMC à Singapour en 1996. Ce plan a été appelé "cadre intégré pour l'assistance liée au commerce" et six organisations internationales ont accepté de parrainer ce programme. Ces organisations sont la CNUED, le CCI, la Banque Mondiale, le FMI, le PNUD, et l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie.

Dans ce contexte du "cadre intégré", le Burundi est en train d'élaborer des études dans le domaine du redéploiement du secteur industriel et commercial.

## **Recommandations**

Au niveau du commerce national :

- rétablir la paix et la sécurité
- remettre en place les circuits de distribution déstabilisés par la crise et améliorer leur organisation
- réhabiliter les centres de commerce et les centres de négoce affectés par la crise
- soutenir les commerçants de l'intérieur par une politique fiscale souple et de crédit
- cultiver l'esprit commercial et la mentalité de "produire pour vendre" et promouvoir un encadrement approprié
- développer les productions exportables
- prévenir les problèmes environnementaux liés au développement du commerce

Au niveau de l'intégration régionale :

- soutenir l'adhésion du pays dans les organisations régionales
- assister les entreprises à se restructurer en vue d'être performant dans le contexte régional
- encourager les entrepreneurs burundais à être dynamique dans le domaine du marketing international et à l'exportation
- s'entraider avec les partenaires en vue de résoudre certains problèmes particuliers notamment les surcoûts de transport dans le cadre des pays enclavés comme ceux de la zone Afrique centrale

Au niveau de la mondialisation :

- concevoir de bons projets à soumettre au financement dans le programme "cadre intégré" de l'OMC
- suivre de près l'évolution des activités de l'OMC
- travailler avec les autres pays ACP dans le cadre des négociations du partenariat ACP-Union Européenne en vue de voir les possibilités de limiter les effets négatifs de la mondialisation

## **THEME 5 : POLITIQUES DE COOPERATION**

### **INTRODUCTION**

La crise socio-politique qui prévaut au Burundi depuis Octobre 1993 a entraîné une détérioration progressive de tous les indicateurs socio-

économiques du développement . Les retombées négatives liées à cette crise ont été exacerbées par les effets de l'embargo imposé au pays depuis le 31 Juillet 1996 jusqu'en 1999. Ainsi, le taux de croissance du PIB aux prix du marché a connu une chute libre, passant de 1,2% en 1992 à - 8,6 % en 1996. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire au PIB qui étaient estimées alors élevées en 1992 ( 3,1%, 3% et 1,6% ) ont connu une baisse pour atteindre un niveau respectif de -1,5%, -13,2% et de -11,9% en 1996.

En matière de coopération , les politiques de financement des projets et programmes de développement du pays n'ont pas échappé à cette triste réalité. Les ressources financières extérieures qui finançaient à plus de 80% les investissements du pays se sont amenuisées pour céder la place à l'aide humanitaire qui ne représentait que 1,1% des financements extérieurs en 1992. Cette situation s'est accompagnée malheureusement d'un retrait progressif de l'assistance technique, ce qui a contribué énormément au gel des investissements . L'embargo nous imposé par les pays de la Sous - Région est venu aggraver la situation déjà récaire.

## **EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE COOPERATION**

Pour mieux apprécier la situation de la politique de coopération au Burundi pendant la période sous considération, il importe d'analyser l'évolution de l'aide par type d'assistance, sa répartition par source de financement ainsi que les principaux donateurs.

### **Aide par type d'assistance en milliers de \$ US**

Durant la période allant de 1992 à 1997, l'aide extérieure décaissée pour le Burundi est passé de 317millions de \$ US en 1992 à 146 millions de \$ US en 1996 et à 115 millions \$ US en 1997, une baisse de - 53,95% entre 1992 et 1996, et de -21,15% entre 1996 et 1997. Cette baisse progressive est liée au retrait de l'assistance technique, au gel de l'aide à l'investissement et à la balance de paiement. Par contre l'assistance humanitaire n'a cessé de s'accroître durant la période 1992-1997, soit un taux d'accroissement qui est passé de 1,1% à 62,4% .

### **Aide par source de financement en milliers de \$ US**

Par source de financement, la tendance en baisse de l'aide au Burundi s'est aussi maintenue pendant la période 1992 -1997. L'analyse de l'aide extérieure par source de financement fait ressortir que jusqu'en 1995, plus de la moitié de l'aide provenait du Système des Nations Unies et des bilatéraux.

## **Les principaux donateurs**

Excepté le Système des Nations Unies qui a essayé de maintenir sinon d'accroître le volume d'aide au pays, l'apport de la plupart des autres partenaires a diminué sensiblement sinon suspendu

## **LES RETOMBÉES DU GEL DE LA COOPERATION**

Face à la pénurie des ressources pour promouvoir l'investissement et ainsi faire face aux contraintes d'ordre structurel de l'économie (insuffisance des terres cultivables, agriculture de subsistance prédominante, faiblesse de l'industrie ) et aux causes de déséquilibre macro-économique (faiblesse des ressources intérieures et prédominance de la dette extérieure, inflation galopante..) et aux effets pervers de la crise, les conditions de vie de la population burundaise se sont dégradées du jour au lendemain.

## **Recommandations**

Comme par le passé, le Gouvernement du Burundi en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement ( PNUD ) a préparé et proposé pour financement un programme qui reprend les actions prioritaires identifiées dans tous les secteurs et qui devraient être mises en œuvre au cours de la période de transition ( 2001 à 2003 ). Le gouvernement et les partenaires estiment que ce programme permettra le passage d'une situation caractérisée par des déséquilibres socio-économiques et encore dominée par l'aide humanitaire vers une situation en voie de normalisation au cours de laquelle les investissements et les activités pour le développement à moyen et long terme devront prédominer.

Afin de donner la chance de réussite à ce programme, il devra être accompagné d'actions de renforcement institutionnel, du secteur privé et de la société civile.

C'est ainsi qu'une réunion des donateurs a été organisée en dates du 11 et 12 décembre 2000 à Paris pour examiner ce programme. Les assises ont reconnu la pertinence de ce programme en ce sens qu'elles ont fait une liaison entre la paix et le développement.

## **THEME 6 : SANTE/VIH/PALUDISME**

Les Maladies liées à la salubrité de l'environnement représentent plus de 60% de la pathologie nationale. Le Paludisme domine le tableau avec 32,5%, les infections respiratoires aiguës viennent en deuxième position avec 1.134 cas pour 1.000 habitants et 41 % des cas pour les enfants de moins de 5 ans ; les maladies diarrhéiques occupent la troisième place, les maladies à potentiel épidémique en l'occurrence le choléra, la dysenterie bacillaire et la rougeole la 4<sup>ème</sup> place et la schistosomiase la 5<sup>ème</sup> place, selon les rapports du Service National d'Epidémiologie et Statistiques.

Toutes ces maladies peuvent être sensiblement combattues par des mesures de salubrité de l'environnement. Le développement socio-économique contribuerait aussi à les faire disparaître.

Durant cette crise, d'octobre 1993 à ce jour, les indicateurs socio-économiques ont viré au rouge car la crise a occasionné le déplacement de plus de 500.000 personnes concentrées dans des sites de fortune et le regroupement des centaines de milliers dans des sites de mêmes nature que les premiers.

Ces personnes vivent dans des conditions précaires sans nourritures, dans des abris dépourvus d'hygiène, d'eau et d'assainissement. Elles vivent dans la promiscuité totale exposées au VIH/SIDA.

En effet, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA en fin 1999 est estimé à 360.000 dont 340.000 adultes âgées de 15 à 49 ans dont 55,8 % sont constituées de femmes. Les décès sont estimés entre 11.000 et 39.000 en 1999 selon le PNLS/MST.

Plus de 80 % des lits dans les services de médecine interne de grands hôpitaux de Bujumbura sont occupés par des personnes atteintes de SIDA. L'épidémie de VIH/SIDA est un facteur important de pauvreté pour la population et le pays. Elle frappe surtout la population active tout en réduisant la main-d'œuvre qualifiée et les cadres. Elle diminue la productivité dans les entreprises.

Quant au paludisme, il est la première cause de morbidité et de mortalité. En 2000, environ une personne sur trois a été frappée de la maladie.

La crise a certainement exacerbé l'allure épidémique de la maladie car de 1993 à 2000, les cas sont passés de 800.000 cas à 3.249.767 soit du simple au quadruple. De 1991 à l'an 2000, cette maladie connue surtout dans les basses altitudes a regagné les hauts plateaux centraux.

Cette recrudescence correspondrait à l'introduction de la riziculture et de la pisciculture dans les plateaux centraux dont l'altitude varie de 1.400 à 1.750 mètres.

Il s'avère donc urgent d'adopter des stratégies pour mener une lutte contre ces grands fléaux qui déciment la population notamment par la collaboration multisectorielle, la participation communautaire, la lutte contre les vecteurs de maladies, l'élaboration de politique d'hygiène et de salubrité de l'environnement et l'amélioration de l'accessibilité aux soins sans oublier le développement des capacités. A côté de ces stratégies, quelques recommandations ont été dégagées.

### **Recommandations**

- Restaurer la structure nationale de coordination des services d'hygiène ;
- Réactualiser les textes législatifs et réglementaires notamment le code de santé publique, le code pharmaceutique et la législation sanitaire ;
- Redynamiser l'information, éducation et communication pour la santé en lui dotant des ressources nécessaires pour remplir sa mission ;
- Prévoir dans chaque projet de développement ayant un impact négatif sur la santé et l'environnement la composante Protection de la santé humaine ;
- Réorganiser le régime d'assurance maladie pour les secteurs non structurés ;
- Elaborer et mettre en œuvre une politique pharmaceutique nationale et de tarification des actes médicaux pour rendre accessibles les soins de santé à la population ;
- Elaborer une politique nationale de développement des ressources humaines ;
- Renforcer les programmes de prévention en l'occurrence le Programme Elargi de Vaccination, l'IEC (Information–Education-Communication sur les questions de santé reproductive et de planning familial) pour la Santé, le PNLT (Programme National de Lutte contre la Tuberculose), le Projet LMTC (Lutte contre les Maladies Transmissibles et Carencielles) et les services d'hygiène pour qu'ils jouent leur rôle.

### **THEME 7 : LES CONFLITS**

Le thème Conflits a, dans son analyse, passé en revue la nature et causes des conflits, les incidences des conflits sur la capacité du pays à promouvoir un développement durable, les mécanismes de gestion du conflit burundais et a formulé un certain nombre de recommandations.

En ce qui concerne la nature et causes des conflits, le constat qui a été fait à travers cette étude est que les conflits sont de nature politico-éthnique à caractère génocidaire, politico-économique et politico-sociale. Ils sont nés avec la colonisation et ont même pris une allure régionale. Les dimensions régionales de ces conflits ethniques ont été renchériées par des écrits qui circulaient dans la région des Grands Lacs. Ici comme ailleurs, c'est la prolifération des armes de tout genre dans le but de conquérir un pouvoir souvent mal conçu et dans le non respect des traditions, sans les normes et principes fondamentaux des systèmes démocratiques, notamment la tolérance et le respect des droits inaliénables de la personne humaine, en particulier le droit à la vie.

S'agissant des incidences des conflits, elles peuvent être situées à trois niveaux : niveau politique, économique, social et administratif.

Au niveau politique, les incidences des conflits ont été l'instabilité politique générée par une mauvaise conception du pouvoir, le manque de leadership, le non respect de la loi, l'impunité des auteurs des crimes politiques, l'idéologie et la pratique du génocide et de l'exclusion, la lutte d'influence et l'ingérence dans les affaires internes du Burundi par les grandes puissances et la prolifération d'armes dans la région.

Au niveau économique, presque tous les efforts furent consentis au financement de la guerre et non au développement. Les coopérations bilatérales et multilatérales tournaient leurs orientations vers l'aide humanitaire d'urgence et la pauvreté s'est renforcée dans toutes ses dimensions. L'embargo économique imposé au Burundi par les pays voisins a aggravé la situation. Les produits importés de première nécessité manquent sur les marchés intérieurs, et les exportations se raréfient.

Au niveau des ressources intérieures, l'incidence de la crise sur les productions vivrières, les cultures industrielles et l'élevage est énorme.

Au niveau social, les incidences des conflits ont été notamment la fuite d'une partie de la population à l'extérieur du pays, la formation des camps des déplacés et des regroupés à l'intérieur du pays. Ces fuites, et dispersions de la population et des déplacés entraînent automatiquement des effets néfastes sur l'éducation des enfants. Certaines personnes déplacées ou regroupées ont connu des maladies psychiques et traumatisantes issues des scènes des massacres auxquels elles avaient vécues ou assistées, d'autres ont toujours la psychose de la guerre qui ne finit pas.

Quant à l'administration qui était déjà performante, elle a commencé à se diluer suite à des nominations ne tenant pas compte de la compétence mais de

l'appartenance ethnique, régionale ou politique. Cela a entraîné des conséquences néfastes à la gestion saine du pays et à sa planification économique en général.

S'agissant des mécanismes de gestion du conflit burundais, on peut relever les mécanismes traditionnels et les mécanismes modernes. Les mécanismes traditionnels utilisés dans la gestion des conflits étaient le règlement pacifique par les « Bashingantahe » (les sages).

Après l'évaluation de cette situation de conflit, les recommandations suivantes s'imposent :

### **Recommandations générales**

- Les mesures préconisées ne peuvent être effectives que s'il y a un cessez-le-feu immédiat. En effet, l'on ne peut pas parler de reconstruction d'un pays toujours en guerre et encore moins d'un développement durable ;
- Les affrontements doivent céder la place à la résolution pacifique du conflit. C'est un préalable pour toute autre initiative ;
- L'engagement solennel de tous les intervenants dans la crise burundaise pour retrouver une paix et un développement durable pour tous. L'intérêt individuel doit céder à l'intérêt général ;
- L'idéologie du génocide doit être éradiquée de tous les esprits et l'impunité doit être bannie pour l'établissement des responsabilités individuelles au lieu de procéder à des clichés de globalisation impliquant des innocents dans les différentes tragédies ;
- Le respect inconditionnel des valeurs démocratiques tels le nationalisme, le patriotisme, le respect de la personne humaine, la liberté, la tolérance, la justice et autres restent incontournables.

### **Recommandations spécifiques au Gouvernement**

- Sur le plan politique :
  - Lancer un programme national de réconciliation ;
  - Promouvoir les droits et les libertés humaines ;
  - Engager des actions concrètes pour la promotion effective de la femme ;
  - Appuyer le développement et le renforcement de la société civile ;

- Procéder au rapatriement des réfugiés ainsi que la réinstallation des déplacés et des regroupés dans leurs biens ;
- . Sur le plan économique :
  - La reconstruction des infrastructures de développement ;
  - ~~Ouv~~rer à stabiliser le cadre macro -économique et financier ;
  - Créer de l'emploi et respecter les critères de la compétence, d'équité et de transparence dans les recrutements ;
  - Les Communes doivent être un pôle de développement pour que les services soient accessibles à la population par une politique de décentralisation ;
  - Entamer l'intégration régionale effective du pays ;
  - Répartir équitablement les ressources de l'Etat et les fruits du développement ;
  - Augmenter les revenus des ménages.
- . Sur le plan social :
  - Poursuivre la politique de l'éducation universelle par un enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans et par l'alphabétisation des adultes ;
  - Lancer un programme d'éducation à la paix et aux droits de l'homme pour une meilleure prise de conscience du mal burundais et des remèdes à réserver ;
  - Renforcer l'institution des Bashingantahe (les sages).
- . Sur le plan administratif:
  - Etablir et concrétiser la barrière entre les fonctions politiques et les fonctions techniques et administratives ;
  - Faire une bonne gestion des ressources humaines ;
  - Remettre à l'honneur les principes de déontologie et de secret professionnel.

## **RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES AUX AUTRES THEMES**

### **I. Les arrangements institutionnels**

1. Instituer un Point Focal de l'Agenda 21 : INECN
2. Désigner un Coordinateur National de l'Agenda 21 : Directeur Général de l'INECN
3. Créer une commission nationale de coordination et de suivi de l'Agenda 21
4. Encourager et impliquer les ASBL à s'orienter dans la mise en ~~œuvre~~ œuvre de l'Agenda 21

5. Redynamiser et rendre opérationnelle la commission nationale de planification des ressources humaines et de l'emploi

## **II. Le développement technologique et appui technique**

1. Promouvoir une formation appropriée en matière de technologie par la création d'instituts techniques
2. Encourager le transfert de technologie favorisant le développement durable et la maintenance des équipements
3. Mettre en place un système efficace de communication en matière de technologie
4. Renforcer la coopération technique et financière
5. Adapter les technologies aux conditions locales
6. Améliorer les technologies traditionnelles de production.

## **III. Le développement des ressources humaines et création d'emploi**

1. Elaborer une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle/technique (adéquation formation/emploi)
2. Initier des projets d'investissements créateurs d'emplois pour un grand nombre
3. Renforcer les capacités nationales et valoriser les compétences nationales (formation, perfectionnement, rémunérations motivantes, outils de travail, etc.)
4. Mettre en place un système de sécurité sociale couvrant tous les secteurs d'activités
5. Appuyer la relance et le développement du secteur structuré et des PME y compris l'artisanat.

## **IV. La génération des ressources financières pour appuyer les actions de l'Agenda 21**

1. Mobiliser des fonds intérieurs pour appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 21
2. Négocier la remise de dettes extérieures ou son rééchelonnement
3. Négocier un fonds spécial en faveur des Pays les moins avancés (PMA)
4. Demander au FEM d'augmenter l'aide pour la mise en œuvre de l'Agenda 21

**V. L'engagement politique / les contextes politiques en vue d'appuyer l'engagement politique et l'infrastructure en place pour le développement durable**

1. Opérationnaliser les outils déjà disponibles en matière de l'environnement
2. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale pour un développement durable, par une approche participative, pour concrétiser la volonté politique
3. La communauté internationale devrait appuyer davantage le processus de paix en cours au Burundi (Accord d'Arusha) pour arriver à un cessez-le-feu dans les brefs délais condition sine qua none pour arriver à un développement durable.